



la fiche de données de sécurité 4/4/2011, version 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 produit Identification du mélange Identifiant:

Nom du produit:

ALCOOL BESSONE

Commercial Type:

ALCOOL BESSONE

Type de produit et utilisation:

alcool éthylique dénaturé à 90 °

1.2 Utilisation de la principale substance / préparation et utilisations déconseillées

1.3 Données relatives à la fiche de sécurité fournisseur: Bessone srl Via

Alpi, 93a

12088 Roccaforte Mondovi (CN)

Bessone Ltd. - Tél. No. 0039 - 0174 - 65112 (24h-24h actif) personne compétente responsable de la FDS: BESSONE

FABRIZIO

info@bessone.cn.it

1.4 Numéro de téléphone pour les urgences

Bessone Ltd. - Tél. No. 0039 - 0174 - 65112 (24h-24h actif)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

critères directive, 67/548 / CE, 99/45 / CE et modifications de ceux-ci: Propriétés / Symboles:

F R Facilement inflammable Phrases:

R11 Facilement inflammable. Critères Règlement

CE 1272/2008 (CLP):

aucun

Effets néfastes physicochimiques à la santé humaine et l'environnement: Aucun autre danger

2.2 Éléments d'étiquetage Symboles:

Aucune indication de

danger:

Pas de précaution:

Aucune disposition

spéciale:

aucun

Fiche de Données de Sécurité

ALCOOL BESSONE



F

symboles:

F R Facilement inflammable Phrases:

R11 Facilement inflammable. Phrases S:

S16 Conserver à l'écart de toute source d'étincelles - Ne pas fumer. S2 Conserver hors de la portée des enfants. S33 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S43 En cas d'incendie, l'utilisation .. (agents d'extinction à préciser par le fabricant. Si l'eau augmente les risques, ajouter « Ne jamais utiliser de l'eau ») S7 / 9 Conserver le contenant fermé hermétiquement et dans un endroit bien ventilé.

Notes: PACK2 L'emballage doit porter un signe d'avertissement tactile pour les aveugles.

2.3 Autres risques

Autres risques:

Aucun autre danger

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 substances

NA

3.2 Mélanges

Composants dangereux au sens de la directive CEE 67/548 et du règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et préparations et leur classification: 90% - 100% éthanol

67/548 / CEE: 603-002-00-5 CAS: 64-17-5 CE: 200-578-6 F; R11; substance ayant une limite d'exposition communautaire dans le lieu de travail



2.6 / 2 Flam. Liq. 2 H225

1% - 3% butanone

67/548 / CEE: 606-002-00-3 CAS: 78-93-3 CE: 201-159-0

F, Xi; R11-36-66-67



2.6 / 2 Flam. Liq. 2 H225



3.3 / 2 Eye Irrit. 2 H319



3.8 / 3 STOT SE 3 H336

7 mg / kg Bitrex anhydre (de dénatonium)

CAS: 3734-33-6 CE: 223-095-2 Xn, Xi; R38-41-20

/ 22-52 / 53

4. PREMIERS SOINS

Fiche de Données de Sécurité

ALCOOL BESSONE

4.1 Description des premiers secours En cas de contact avec la peau:

Laver soigneusement avec du savon et de l'eau. Laver à fond le corps (bain ou douche).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et éliminer en toute sécurité. En cas de contact avec les

yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant un intervalle de temps approprié et maintenant les paupières écartées, puis consulter un ophtalmologiste immédiatement. Protéger les yeux sains et saufs. En cas d'ingestion:

Ne pas faire vomir.

Ne rien manger ni boire. inhalation:

À l'air frais et le garder au chaud et au repos. En cas de respiration irrégulière ou absente, la respiration artificielle. En cas d'inhalation consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

4.2 Principaux symptômes et effets les plus importants, aigus et différés Aucun

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si les directions d'exposition possibles pour une utilisation ou d'une feuille de données de sécurité). Traitement: Aucun

5. RISQUES D'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité: Aucun en particulier.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ne pas inhaler les gaz d'explosion et de combustion. La combustion produit une épaisse fumée.

5.3 Note pour les pompiers

Utiliser un appareil respiratoire approprié.

Recueillir l'eau contaminée séparément pour éteindre l'incendie. Ne pas rejeter dans les drains.

Si possible en termes de profil de sécurité, déplacer des conteneurs en bon état de danger immédiat.

6. MESURES EN CAS DE LIBERATION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de protection individuelle. Retirer toute source d'inflammation. Déplacer la personne à un endroit sûr.

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour l'environnement

Laisser pénétrer dans le sol / sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le système d'égout.

Tenir l'eau de lavage contaminée et jeter.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les cours d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités compétentes.

un matériau apte à occuper: matériau absorbant, organique, sable

Fiche de Données de Sécurité

ALCOOL BESSONE

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Laver avec de grandes quantités d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections Voir aussi l'article 8 et 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter tout contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et de brouillards. Ne pas utiliser les récipients vides avant qu'ils aient été nettoyés.

Avant d'effectuer les opérations de transfert, assurent qu'il n'y a pas conteneurs de déchets des matières incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être modifiés avant d'entrer dans des aires de repas. Au travail, ne pas manger ni boire.

Il a également l'article 8 pour l'équipement de protection recommandé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver les récipients toujours bien fermés. Gardez toujours dans un endroit bien aéré.

Tenir à l'écart des flammes nues, des étincelles et des sources de chaleur. Évitez l'exposition directe au soleil.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux. Matières incompatibles:

Aucun en particulier. Voir également le paragraphe 10 de locaux Indication: Frais et bien ventilé. Sécurité du système électrique.

7.3 Utilisation / fin / spécifique / Aucune en particulier

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION /

8.1 Paramètres de contrôle

Éthanol - Index: 603-002-00-5 CAS: 64-17-5, CE: 200-578-6

TLV MPT: 1000 ppm, A4 - 1884,25 mg / m³, A4 TLV STEL: A4

butanone - Index: 606-002-00-3 CAS: 78-93-3, CE: 201-159-0

VLE 8h: 600 mg / m³ - 200 ppm VLE court: 900 mg /

m³ - 300 ppm TLV MPT: 200 ppm - 589,78 mg / m³

TLV STEL: 300 ppm - 884,66 mg / m³

anhydre Bitrex® (dénatonium) - Index: NA, CAS: 3734-33-6, CE: 223-095-2

TLV MPT: 01mg / m³

ALCOOL BESSONE - Index: NA, CAS: NA, No CE: NA

TLV MPT: 1000 ppm - 1900 mg / m³

8.2 Contrôles de l'exposition Protection

des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Quoi qu'il en soit, fonctionnent selon les bonnes pratiques de travail. Protection de la peau:

Il n'est pas nécessaire d'adopter des précautions particulières pour une utilisation normale. Protection des

mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire pour une utilisation normale. Risques

thermiques:

Aucun

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Fiche de Données de Sécurité

ALCOOL BESSONE

Aucun

9. Propriétés « PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES »

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Aspect et

couleur:	liquide rose	
odeur:	caractéristique	
Seuil de l'odeur:	NA	
pH:	6-7	
Point / point de congélation de fusion: 114,1 à 1 bar Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:		78,5 1 bar
inflammabilité solide / gaz:	na	
inflammabilité supérieure / inférieure ou limites d'explosion:		NA
Densité de vapeur	1,59	
Point d'éclair:	12 ° C C	
Taux d'évaporation:	NA	
Pression de vapeur:	na	
Densité relative:	0,78 à 0,88	
solubilité dans l'eau:	complète	
Lipid:	dont certaines sont aménagées. solub. dans les huiles	
Coefficient de partage (n-octanol / eau):		na
température d'auto-inflammation:	423	
Température de décomposition:	NA	
viscosité:	NA	
Propriétés explosives:	na	
propriétés de combustion:	na	

9.2 Autres informations

Miscibilité:	NA	
Lipid:	NA	
Conductivity:	NA	
caractéristiques des groupes de propriétés des substances		NA

10. STABILITÉ « et réactivité »

10.1 Réactivité

Il peut générer des réactions dangereuses (voir les sections ci-dessous)

10.2 Stabilité chimique

Il peut générer des réactions dangereuses (voir les sections ci-dessous)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Il peut générer des gaz inflammables au contact avec des métaux élémentaires (alcalins et alcalino), des nitrures, des agents réducteurs forts.

Il peut prendre feu au contact d'acides minéraux oxydants, des métaux élémentaires (alcalis et alcalino-terreux), des nitrures, des peroxydes et hydroperoxydes organiques, l'oxydation et des agents réducteurs.

10.4 Conditions à éviter:

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles:

Éviter tout contact avec des matériaux combustibles. Le produit pourrait prendre feu.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'y a pas de données toxicologiques sur le mélange dans son ensemble. Il faut, par conséquent, la concentration des substances individuelles afin d'évaluer les effets toxicologiques résultant de l'exposition au mélange.

Indiquer ci-dessous est les informations toxicologiques relatives aux principales substances présentes dans la préparation:

Fiche de Données de Sécurité

ALCOOL BESSONE

Éthanol - Index: 603-002-00-5 CAS: 64-17-5, CE: 200-578-6

DL50 (LAPIN) ORAL: 6300 MG / KG DL50 (RAT) unidose ORAL: 7060 MG / KG

butanone - Index: 606-002-00-3 CAS: 78-93-3, CE: 201-159-0

LD50 (lapin) PEAU: 13 g / kg (13000 mg / kg)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 toxicité

Adopter de bonnes pratiques de travail, en évitant l'élimination dans l'environnement.

Ne pas utiliser pendant la floraison: le produit est toxique pour les abeilles.

12.2 Persistance et dégradabilité Aucun

12.3 Potentiel de bioaccumulation

NA

12.4 Mobilité dans le sol

NA

12.5 Résultats de PBT et vPvB

12.6 Autres effets néfastes

Aucun

13. ÉLIMINATION

13.1 Méthodes d'élimination des déchets

Recycler si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Faire fonctionner conformément aux réglementations locales et nationales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU: ADR Numéro

ONU: 1170

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Classe 14.3 / s dangereux pour le transport: ADR Classe:

3

14.4 Groupe d'emballage:

14.5 Dangers pour l'environnement marin

de polluants: aucun

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC de polluants de l'environnement: Non

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Sécurité, santé, sécurité et protection de l'environnement / législation substance ou préparation spécifique

Décret législatif. 03.02.1997 n. 52 (classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses). 14/3/2003 décret-loi n. 65 (classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses). Le décret-loi n ° 02/02/2002.

n. 25 (Risques liés à des agents chimiques au travail). DM 26/02/2004 travail (limites d'exposition professionnelle); DM 03/04/2007 (Mise en œuvre de la directive. 2006/8 / CE). règlements

Fiche de Données de Sécurité

ALCOOL BESSONE

(CE) n ° 1907/2006 (REACH), le règlement (CE) n 1272/2008 (CLP) Le règlement (CE) 790/2009.

Le cas échéant, se référer aux normes suivantes:

circulaires ministérielles 46 e 61 (amines aromatiques).

Le décret-loi n ° 21 Septembre 2005. N. 238 (directive Seveso Ter) Règlement

CE n. 648/2004 (détergents).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Non

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases dans l'article 3:

R11 Facilement inflammable. R20 / 22 Nocif en cas d'ingestion. R36 Irritant pour les yeux. R38 Irritant pour la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves.

R52 / 53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66 = L'exposition répétée peut provoquer dessèchement de la peau ou la fissuration. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Cette fiche a été révisée dans toutes ses sections, conformément au règlement 453/2010 / UE.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Produits chimiques de l'environnement Réseau de données et d'information - Centre commun de recherche, Commission des Communautés européennes

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold CCNL - Annexe 1

Institut national de la santé - bibliographie nationale L'information contenue dans ce document est basée sur nos connaissances à la date indiquée ci-dessus. Ils se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent aucune garantie de qualité particulière. L'utilisateur doit vérifier l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique envisagée.

Cette fiche annule et remplace toutes les éditions précédentes.